



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-131

PUBLIÉ LE 5 AVRIL 2019

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-04-01-013 - Arrêté de délégation de signature de Madame Christine WELTY, directrice préfiguratrice du groupe hospitalier "AP-HP.6" regroupant les hôpitaux Charles Foix, Pitié-Salpêtrière, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon, Trousseau et La Roche-Guyon (8 pages)

Page 3

75-2019-04-01-012 - Arrêté de délégation signature Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS - LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL (5 pages)

Page 12

Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

75-2019-04-01-014 - DECISION PORTANT DELEGATION EN MATIERE D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL D'EVALUATION M. Patrice PEYTAVIN (1 page)

Page 18

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

75-2019-04-05-001 - ARRÊTÉ donnant subdélégation de signature de Mme Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative (2 pages)

Page 20

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-04-01-013

Arrêté de délégation de signature de Madame Christine
WELTY, directrice préfiguratrice du groupe hospitalier
"AP-HP.6" regroupant les hôpitaux Charles Foix,
Pitié-Salpêtrière, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon,
Trousseau et La Roche-Guyon

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice préfiguratrice du Groupe hospitalier « APHP.6 »
regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix, Saint-Antoine, Tenon,
Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n° 75-201-09-19-012 du 19 septembre 2018 modifiant l'arrêté directeur n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Marie-Anne RUDER, directrice placée auprès de la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier « APHP.6 » en qualité d'adjointe,
- Renaud PELLÉ, directeur placé auprès de la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier « APHP.6 » en qualité de secrétaire général,

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.6 » en préfiguration, dans le champ d'attribution de Christine WELTY déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe chargée des achats, logistique et développement durable

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des achats, logistique et développement durable) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources humaines et attractivité) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G) ;

- **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice adjointe, chargée de la qualité, gestion des risques et expérience patients,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la qualité, gestion des risque et expérience patients) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F : points 1 et 2, paragraphe I) ;

- **M. Jérôme HUBIN**, directeur adjoint chargé des ressources financières,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources financières) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G) ;

- **Mme Mathilde LEFÈVRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et innovation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe G : points 4, 5 et 6).

- **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et services numériques,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des investissements et services numériques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, D, E, F points : 1, 2, 4 et 5, paragraphe H : point 4) ;

- **Mme Fabienne MARION**, coordonnatrice générale des soins,
à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux, et tous actes correspondant à ses fonctions (coordonnatrice générale des soins) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe K) ;

- **M. Aurélien MOLLARD**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération,
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des affaires et ressources médicales, coopération) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et G).

- **Mme Agnès PETIT**, directrice adjointe chargée des projets et de la transformation,
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des projets et de la transformation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Hélène FAUSSER**, directrice du site Charles Foix,
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **M. Renaud PELLÉ**, directeur des sites Rothschild, Trousseau et La Roche-Guyon,

à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **Mme Marie-Anne RUDER**, directrice du site Pitié-Salpêtrière,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **Mme Marie-Renée TOULLEC**, directrice du site Saint-Antoine,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

Achats, logistique et développement durable

En cas d'empêchement de Mme Geneviève CLOUARD, directrice adjointe chargée des achats, du développement durable et de la logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Anne-Emmanuelle THOMAS et M. Lionel VERLEY**, directeurs adjoints et adjoints à la directrice des achats, du développement durable et de la logistique sur tous les points du paragraphe C ;
- **Mme Annie CHARRIER**, attachée d'administration hospitalière principale, **Mme Cécile MARCHAL**, attachée d'administration hospitalière, **Mme Sophie PINARD**, adjointe des cadres hospitaliers (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement) ;
- **Mme Sylviane MORENO MARTINEZ**, attachée d'administration hospitalière, **M. Jean-Paul COUBARD**, ingénieur en chef, **Mme Lydie MAUDIEU**, faisant fonction d'ingénieur, **M. Emmanuel CLAUDIN**, **M. Pascal PAIMPARAY**, **M. Fabien BELHOMME**, **Mme Valérie POIRIER-BURTIN**, techniciens supérieurs hospitaliers, **M. David BORGAT**, **M. Daniel HAYOT**, **M. Yann LAZARDEUX** et **M. Philippe VERDIER**, techniciens hospitaliers, **Mme Véronique HOANG**, adjointe administrative (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation) ;
- **Mme Cécile MARCHAL**, **Mme Sylviane MORENO-MARTINEZ**, attachées d'administration hospitalière, **Mme Sophie PINARD**, adjointe des cadres hospitaliers (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 2, interligne 3) ;
- **Mme Bénédicte MARIN**, attachée d'administration hospitalière, **M. Serge FLASQUE**, ingénieur en chef (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Geneviève CLOUARD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

Ressources humaines et attractivité

En cas d'empêchement de Mme Marie-Pierre FEREC, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Olivier PARIS**, directeur adjoint et **Mme Julia SAUTEREY**, chargée de mission, adjoints à la directrice des ressources humaines et attractivité (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Christine CRESPO**, **Mme Catherine EL KAIM**, **Mme Sylvie FELDEN**, **Mme Solène LAMBERT** et **M. Philippe RENAUD**, attachés d'administration hospitalière (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Bénédicte BALOCHE**, **M. Bruno BISIAUX** et **Mme Emmanuelle SAUX**, adjoints des cadres hospitaliers, (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Naïma BOUKELLAL**, cadre supérieur de santé, pour les matières correspondant à ses fonctions ;
- **Mme Sandrine TANQUEREL**, attachée d'administration hospitalière (paragraphe A, B, G : points 1, 2 et 6 uniquement pour le site Charles Foix) ;
- **Mme Véronique BOULBEN**, attachée d'administration hospitalière (paragraphe A, B, G : points 1, 2 et 6) ;
- **M. Thomas JOULOU** et **M. Thomas GAUTIER**, adjoints des cadres hospitaliers (paragraphe B : points 1 à 22, 26, 27, 31, 32, 36 et 38 et paragraphe G : point 6) ;
- **M. Bruno QUELLEC** et **Mme Sarah BALTAZE**, adjoints des cadres hospitaliers (paragraphe B : point 6) ;
- **M. Victor TERRINE**, chargé de mission (paragraphe B : points 4, 6, 9, 10, 11, 26 et 32) ;
- **Mme Chantal DESHAYES**, adjoint des cadres hospitalier (paragraphe B : points 8, 27 et 28) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Pierre FEREC et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G).

Qualité, gestion des risques et expérience patients

En cas d'empêchement de Mme Aude GOLDSZTEJN, directrice chargée de la qualité – gestion des risques et expérience patients, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène FAUSSER**, directrice adjointe, adjointe à la directrice de la qualité – gestion des risques et expérience patients,
- **M. Lionel VIGOURT**, chargé de missions,
- **Mme Valérie DROUVOT**, **Mme Nadia FLEURY** et **Mme Françoise LAMBERDIERE**, cadres supérieurs de santé,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Aude GOLDSZTEJN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F : points 1 et 2, paragraphe H : points 2 et 3, paragraphe I).

Ressources financières

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur chargé des ressources financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Marie-Liesse LEFRANC** et **M. Pierre MARGAIN**, directeurs adjoints et adjoints au directeur des ressources financières,

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G).

En cas d'empêchement de **M. Pierre MARGAIN** et de **Mme Marie-Liesse LEFRANC**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Lucie HAMON**, attachée d'administration à la direction des ressources financières,

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, G et H : point 2 et 3).

Direction des soins

En cas d'empêchement de Mme Fabienne MARION, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Patrick DELAMARE et Mme Caroline PICHON**, coordonnateurs généraux des soins,
- **Mme Anne BOURBON, M. Nicolas CABÉRO-FLOREAN, Mme Pascale FRAISSE et Mme Brigitte PLAGÈS et Mme Sylvie SAUVAGE**, directeurs des soins,

à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux et tous les actes liés aux fonctions de Mme Fabienne MARION et ceci uniquement pour les matières (paragraphe K) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

Affaires et ressources médicales, coopération

En cas d'empêchement de M. Aurélien MOLLARD, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène de BONNIÈRES**, directrice adjointe et adjointe au directeur des affaires et ressources humaines médicales, coopération (paragraphe A et G) ;
- **Mme Delphine DUBARRY, M. Stéphane HENIN et Mme Stéphanie THERY**, attachés d'administration hospitalière, pour les matières correspondant à leurs fonctions,
- **Mme Vanessa KATTY et Mme Nathalie OROFIAMMA**, adjointes des cadres hospitaliers, pour les matières correspondant à leurs fonctions,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Aurélien MOLLARD et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A et G) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

Investissements et services numériques

En cas d'empêchement de M. Patrick LHERMITE, ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services numériques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Pascal SOUBIGOU**, ingénieur général chargé de la direction des investissements, et adjoint au directeur des investissements et des services numériques ;
- **M. Alain LE HEN**, ingénieur général chargé de mission et **M. Michael AUCOUTURIER**, ingénieur en chef chargé de la direction des travaux et de la maintenance et pour les matières correspondant à leurs fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4 et en matière d'urbanisme) ;
- **Mme Eve BOUDON**, Ingénieur en chef, adjointe au directeur des Equipements, pour les matières correspondant à ses fonctions chef (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement) ;
- **Mme Annie BOISSON**, chargée de mission, directrice des systèmes d'information, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphe E) ;
- **Mme Sylvie CITERNE**, chargée de Mission, adjointe à la directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphe E) ;
- **M. Pierre MERLIN-CZARNIAK**, ingénieur, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphe E) ;
- **Mme Virginie PRUNIER**, ingénieur en chef chargée de la sécurité générale, pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en matière de contrats et de conventions, point 2 – en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2, 4 et 7, et paragraphe H, point 4).

- **M. Christophe DARRET et M. Arnaud VOGT**, ingénieurs en chef (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, E, F : points 1, 2, 4 et 5, et H : point 4) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Mme Hélène FAUSSER, directrice du site Charles Foix, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Nicolas CABÉRO-FLOREAN**, directeur des soins,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Hélène FAUSSER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles Foix.

En cas d'empêchement de Mme Marie-Pierre FEREC, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Pascale FRAISSE**, directrice des soins,
- **M. Sabri LOKMANE**, technicien supérieur hospitalier,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Pierre FEREC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

En cas d'empêchement de M. Renaud PELLÉ, directeur des sites Rothschild, Trousseau et La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Brigitte PLAGÈS**, directrice des soins,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur par intérim du site de Rothschild.

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe,
- **Madame Brigitte PLAGÈS**, directrice des soins,
- **M. Yves DUQUENNE**, attaché d'administration hospitalière,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites Trousseau et La Roche-Guyon.

- **Mme Sandy THÉRON**, cadre socio-éducatif,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site La Roche-Guyon.

En cas d'empêchement de Mme Marie-Anne RUDER, Directrice du site Pitié-Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Jérôme HUBIN**, directeur adjoint,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Anne RUDER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Pitié-Salpêtrière,

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Renée TOULLEC**, directrice du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Caroline PICHON**, coordonnatrice générale des soins,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Renée TOULLEC a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

Site Charles Foix :

Mme Muriel BROSSARD-LAHMY et M. Yann LHOMME, directeurs adjoints au Siège ;
Mme Françoise ERTEL, directrice de l'IFSI du site de la Pitié Salpêtrière ;
Mme Nathalie BONNET, Mme Béatrice LE BALANGER, Mme Sandrine TANQUEREL, attachées d'administration hospitalière, Mme Sylvie SAUVAGE et M. Nicolas CABÉRO-FLOREAN, directeurs des soins.

Site La Roche-Guyon :

Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY, cadre supérieur de santé, Mme Agnès MAIRE, cadre de santé, M. Alexandre GUERMONPREZ, technicien supérieur hospitalier.

Site Pitié-Salpêtrière

Mme Hélène de BONNIÈRES, M. Jérôme HUBIN, Mme Mathilde LEFÈVRE, Mme Marie-Liesse LEFRANC, M. Pierre MARGAIN, M. Aurélien MOLLARD, M. Olivier PARIS, Mme Agnès PETIT et M. Lyonel VERLEY, directeurs adjoints, Mme Fabienne MARION, coordinatrice générale des soins, Mme Anne BOURBON, directrice des soins, Mme Jocelyne JOUCHTER, ingénieur, Mme Nathalie CASPERS, Mme Catherine EL KAIM, Mme Lucie HAMON, M. Stéphane HENIN et M. Pierre PERES, attachés d'administration hospitalière.

Sites Rothschild - Trousseau :

M. Hervé SECK, directeur adjoint au Siège ;

Mme Geneviève CLOUARD, Mme Hélène FAUSSER et Mme Aude GOLDSZTEJN, directrices adjointes, Mme Brigitte PLAGÈS, directrice des soins, Mme Annie CHARRIER, Mme Solène LAMBERT, Mme Cécile MARCHAL et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Franck DAO, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sophia SEBILLE, cadre de santé, Mme Véronique CUVÉLIER-FLORIAT, ingénieur en organisation, M. Pascal PORET, technicien supérieur hospitalier.

Site Saint-Antoine :

Mme Catherine MACRI et Mme Ellen HERVE, directrices des soins au Siège ;

Mme Yannice ROME, attachée d'administration hospitalière au Siège (DOMU) ;

M. Pierre-Yves ALLAIN, Mme Gaïa GANS et M. Stéphane LAFFON, directeurs adjoints, M. Patrick DELAMARE et Mme Caroline PICHON, coordonnateurs généraux des soins, M. Arnaud VOGT, ingénieur, M. Franck FANTIN, ingénieur en organisation, Mme Hélène CLAVERIE, Mme Christine CRESPO et Mme Nadège LAISMAN, attachées d'administration hospitalière, Mme Sophie FERNANDES, cadre de santé.

Site Tenon :

M. Bernard BOCQUILLON et Mme Julie GRÜNDLINGER, directeurs adjoints au Siège ;

M. Pascal DE WILDE, directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine ;

Mme Anne-Emmanuelle THOMAS, directrice adjointe, Mme Pascale FRAISSE, directrice des soins, M. Alain LE HEN, ingénieur général, M. André GUISTI, ingénieur principal, Mme Fanny LASSERRE et Mme Sophie SEGARD, ingénieurs biomédicaux, M. Michel JUAN, ingénieur, M. Christian DENISE et M. Daniel FILSTEIN, attachés d'administration hospitalière, Mme Martine MECHICHE, cadre de santé, M. Sabri LOKMANE, technicien supérieur hospitalier.

ARTICLE 7 :

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2019-01-17-012 du 18 janvier 2019 est abrogé.

ARTICLE 8 :

La directrice préfiguratrice du groupe hospitalier est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2019

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Christine Welty', written in a cursive style.

Christine WELTY
Directrice préfiguratrice
du Groupe Hospitalier « APHP.6 »

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-04-01-012

Arrêté de délégation signature Hôpitaux Universitaires
SAINT-LOUIS - LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2019-01.04.2019 GH SLS-LRB-FW

Madame EVE PARIER, Directrice des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS - LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL.

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu les arrêtés n° 12010090180, n° 2013/040008, n° 2013/100003, n° 2014/020001, n° 2014-090003, n° 2014-100003 et les arrêtés du 01/04/2015 et 01/06/2015 du Centre National de Gestion portant nomination des cadres de Direction des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS, LARIBOISIERE et FERNAND-WIDAL,

Vu les arrêtés d'affectation du Centre National de Gestion en date des 28 janvier 2015 et 20 février 2015.

Vu l'arrêté directorial n° 2012214-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers et dénommant le Groupe Hospitalier SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL : Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL,

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par la directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient », modifié par l'arrêté directorial n° 2014205-0001 du 24 juillet 2014, et modifié par l'arrêté directorial n° 75-2016-05-09-001 du 09 mai 2016

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Madame ISABEY Bénédicte**, directrice de groupe adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS – LARIBOISIÈRE - FERNAND-WIDAL, dans le champ d'attribution de la Directrice du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

Monsieur CORRIOL Clément,
Directeur adjoint chargé des ressources humaines,

à l'effet de signer, tous les actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes A, B, C, F, G, H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Monsieur BOSSER Pierre,
Directeur adjoint, adjoint au Directeur des ressources humaines,

à l'effet de signer, tous les actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes A, B, F, G, H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Monsieur KARSENTY Ladislas,
Directeur adjoint chargé des finances et du contrôle de gestion,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes C, F, G et H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Monsieur DUVERNOIS Romain, Ingénieur en chef, en charge des achats et de la logistique,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, G et H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Monsieur BOUSQUIE Florent,
Directeur adjoint chargé des affaires médicales, de la recherche et de la stratégie,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues au paragraphe G de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Monsieur DULUC Gilles,
Directeur adjoint, adjoint au Directeur chargé des affaires médicales, de la recherche et de la stratégie,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues au paragraphe G de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Monsieur FOUCHERE Franck, chargé de mission, en charge de la Direction des usagers, du système d'information et de la qualité,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, E, F et I de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Madame KANIA Florence,

Directrice des soins, exerçant les fonctions de Coordinatrice générale des soins,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes B, G, H et K de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

Monsieur TOURE Moussa, Ingénieur en chef, en charge de la Direction de l'Ingénierie et du Patrimoine,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes C et H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

Monsieur GRAU Marcel,

Attaché d'administration hospitalière, chargé des affaires générales,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes A et F de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Monsieur GUILLET Arnaud,

Attaché d'administration hospitalière, chargé des affaires générales,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes F de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

Monsieur BOUSQUIE Florent, directeur du site SAINT-LOUIS, à l'effet de signer et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la Directrice de Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Madame ISABEY Bénédicte, directrice des sites LARIBOISIERE – FERNAND WIDAL, à l'effet de signer et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la Directrice de Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du Groupe Hospitalier définie par la Directrice du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de **Monsieur Clément CORRIOL**, directeur chargé des ressources humaines ou du directeur adjoint, **Monsieur Pierre BOSSER**, ou en cas de vacance de leurs

fonctions, délégation est donnée à **Monsieur David VAN ACKER**, attaché d'administration et à **Madame Hakima AOUICI**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Monsieur Ladislas KARSENTY**, directeur adjoint chargé des Finances et du Contrôle de Gestion ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Juliette DE CORBIERE**, attachée d'administration, et à **Madame Josette GASCON**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Monsieur Romain DUVERNOIS**, Ingénieur en chef en charge des achats et de la logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Marie-Claude MANOIR**, attachée d'administration et à **Monsieur Sébastien BRION**, Technicien Supérieur hospitalier.

En cas d'empêchement de **Monsieur Franck FOUCHERE**, directeur des usagers, du système d'information et de la qualité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Ulysse GOUOT**, ingénieur, et à **Monsieur Fabien MARTINEZ**, ingénieur.

En cas d'empêchement de **Monsieur Florent BOUSQUIE**, Directeur des affaires médicales, de la recherche et de la stratégie, ou du directeur adjoint, **Monsieur Gilles DULUC**, ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à **Madame Marie-Claude BOURGOIN**, attachée d'administration, à **Madame Laure BAROUILLET**, Attachée d'Administration, à **Madame Bérengère DEFORGE**, Attachée d'administration, à **Madame Joelle SUC**, Attachée d'administration, à **Monsieur Arnaud GUILLET**, Attaché d'Administration

En cas d'empêchement de **Madame Florence KANIA**, Coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Valérie MORISSE**, Directrice des Soins, à **Madame Myriam CHEVILLARD**, Directrice des Soins.

En cas d'empêchement de **M. Moussa TOURE**, Ingénieur en chef, en charge de l'Ingénierie et du Patrimoine ou en cas de vacances de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Bernard OSADA**, ingénieur en chef, à **Monsieur Benoit CHABANEL**, ingénieur en chef, à **Monsieur Laurent SIWIEC**, ingénieur biomédical, à **Madame Anne TROMPETTE**, ingénieure biomédical.

ARTICLE 5:

En cas d'empêchement de **Madame Bénédicte ISABEY**, directrice des sites de Lariboisière et Fernand Widal, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Monsieur Clément CORRIOL, directeur adjoint chargé des ressources humaines, à **Monsieur Pierre BOSSER**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, à **Monsieur Romain DUVERNOIS**, Ingénieur en chef en charge des achats et de la logistique, à **Monsieur Ladislas KARSENTY**, directeur adjoint chargé des Finances et du Contrôle de Gestion, à **Monsieur Florent BOUSQUIE**, Directeur des affaires médicales, de la recherche et de la stratégie ainsi qu'à **Monsieur Gilles DULUC**, directeur adjoint chargé des affaires médicales, de la recherche et de la stratégie, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels **Madame Bénédicte ISABEY** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice des sites Lariboisière et Fernand-Widal ;

En cas d'empêchement de **Monsieur Florent BOUSQUIE**, directeur du site Saint-Louis, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Bénédicte ISABEY, directrice des sites de Lariboisière et Fernand Widal, **Monsieur Clément CORRIOL**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, à **Monsieur Pierre BOSSER**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, à **Monsieur Romain**

DUVERNOIS, Ingénieur en chef en charge des achats et de la logistique, **Monsieur Ladislas KARSENTY**, directeur adjoint chargé des Finances et du Contrôle de Gestion ainsi qu'à **Monsieur Gilles DULUC**, directeur adjoint chargé des affaires médicales, de la recherche et de la stratégie, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels **Monsieur Florent BOUSQUIE** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site de Saint-Louis.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la Directrice du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Mesdames LAMBERMONT, ISABEY

Directrices ;

Messieurs BOSSER, BOUSQUIE, CORRIOL, DULUC, KARSENTY,

Directeurs ;

Monsieur HOUZE,

Directeur des Soins ;

Madame CHEVILLARD,

Directrice des Soins ;

Mesdames BOURGOIN, DEFORGE, GASCON, MANOIR, AOUICI, NGUYEN, DE CORBIERE, BARROUILLET, RENON, SUC

Attachées d'administration hospitalière

Messieurs GRAU, VAN ACKER, GUILLET, WAISS

Attachés d'administration hospitalière ;

Madame TREVISAN

Ingénieure

Messieurs BRUNON, DRO, DUVERNOIS

Ingénieurs ;

Monsieur BRION

Technicien Supérieur Hospitalier

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2019-22.01.2019 GH SLS-LRB-FW portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8:

La Directrice des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS, LARIBOISIERE - FERNAND WIDAL est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 01 avril 2019

Eve PARIER



Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de
la Consommation, du Travail et de l'Emploi

75-2019-04-01-014

DECISION
PORTANT DELEGATION EN MATIERE
D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL D'EVALUATION
M. Patrice PEYTAVIN



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DECISION N° PORTANT DELEGATION EN MATIERE D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL D'EVALUATION

LA RESPONSABLE PAR INTERIM DE L'UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS DE LA DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ILE-DE-FRANCE

Vu le code du travail notamment l'article R8122-3,

Vu le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires,

Vu l'arrêté interministériel en date du 14 mars 2019 chargeant **Madame Patricia BOILLAUD**, directrice régionale adjointe, responsable par intérim de l'unité départementale de **PARIS**

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Patrice PEYTAVIN**, directeur des relations et services du travail, pour viser, en qualité d'autorité hiérarchique déléguée, les compte-rendus des entretiens professionnels des agents des secteurs réalisés par les directeurs de secteur avec les agents placés sous leur autorité directe.

Article 2:

La responsable par intérim de l'unité départementale et les délégataires désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2019

La responsable par intérim de l'unité territoriale de Paris,

Signée

Patricia BOILLAUD

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

75-2019-04-05-001

ARRÊTÉ

donnant subdélégation de signature de Mme Anne
BOSSY,
directrice régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

**Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

ARRÊTÉ

**donnant subdélégation de signature de Mme Anne BOSSY,
directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative**

**La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 44 ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 juillet 2016 nommant Mme Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Île-de-France, à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu l'arrêté du préfet de Paris N° 75-2017-06-19-011 du 19 juin 2017 portant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative pour le département de Paris.

ARRETE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la délégation de signature qui lui est consentie par l'arrêté préfectoral du 19 juin 2017 susvisé est exercée par :

- M. Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint,
- Mme Sylvie PIERRARD, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, directrice régionale et interdépartementale adjointe.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans les matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

- M. Yves GUY, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'économie agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à M. Jonathan SAULNIER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au chef de service.
- M. Pierre-Emmanuel SAVATTE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Simon COLNÉ, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service.
- Mme Nathalie PIHIER, inspectrice en chef de santé publique vétérinaire, cheffe de service, pour ce qui concerne le service régional de l'alimentation. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Laurence GIULIANI, inspectrice en chef de santé publique vétérinaire, adjointe à la cheffe de service.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Article 4 : L'arrêté n° 75-2019-102 du 19 mars 2019 est abrogé.

Article 5 : La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 ci-dessus, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le 5 avril 2019

La directrice régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

SIGNE

Anne BOSSY